

AU CŒUR DES TERRITOIRES

Onze nouvelles villes et agglomérations sélectionnées dans le programme Au cœur des territoires

Le 8 septembre 2021, le comité de sélection du programme Au cœur des territoires a retenu 11 nouvelles villes et agglomérations candidates à l'implantation d'une antenne du Cnam sur leur territoire. Ce qui porte à 20 le nombre de collectivités labellisées par le deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) Au cœur des territoires.

D'ici à 2022, Carcassonne Agglo, Carpentras, Creil, Dole, Dracénie Provence Verdon Agglomération (Draguignan), Guingamp, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne, la Communauté d'Agglomération bergeracoise, le Pays de Montbéliard Agglomération, Martigues, Vallauris Golfe-Juan vont voir une antenne Au cœur des territoires ouvrir sur leur territoire. Sept d'entre elles auront une offre de formation tournée vers l'industrie.

Le deuxième AMI a été lancé le 20 juillet 2020 à Chalon-sur-Saône, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie à l'initiative du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et en partenariat avec l'ANCT. Le Cnam affirmait alors sa volonté d'orienter son action sur la réindustrialisation et sur le développement de l'apprentissage, soutenu par les programmes nationaux Action cœur de ville et Territoires d'industrie.

Les 20 collectivités labellisées Au cœur des territoires lors de ce deuxième AMI sont situées dans 10 régions :

Auvergne-Rhône-Alpes : Loire Forez Agglomération (Montbrison)
Bourgogne-Franche-Comté : Dole, Pays de Montbéliard Agglomération
Bretagne : Guingamp
Centre Val de Loire : l'Agglomération du Pays de Dreux, l'Entente économique Nord Loiret (Pithiviers)
Grand Est : Longwy
Hauts-de-France : l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne, la Communauté urbaine d'Arras, le consortium Laon- Agglomération du Saint-Quentinoise, Creil, le Pays de Saint-Omer
Île-de-France : la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine
Nouvelle Aquitaine : la Communauté d'Agglomération bergeracoise, Dax
Occitanie : Carcassonne Agglo
Provence-Alpes-Côte d'Azur : Carpentras, Dracénie Provence Verdon Agglomération (Draguignan), Martigues, Vallauris Golfe-Juan

Le comité de sélection, présidé par Olivier Faron, administrateur général du Cnam et piloté par le responsable du projet au sein du Cnam, Thibaut Duchêne, adjoint de l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement, est composé des acteurs historiques d'Au cœur des territoires : Rollon Mouchel-Blaisot, directeur du programme national Action cœur de ville, Bastien Régnier, DG de Villes de France et Erwan Le-Bot, conseiller stratégies urbaines et enseignement supérieur à l'Assemblée des Communautés de France. Le deuxième AMI a permis d'élargir le comité au programme national Territoires d'industrie, représenté par son directeur Guillaume Basset, ainsi qu'à trois partenaires présents au plus près de la problématique emploi/formation dans les territoires : l'Union des Industries et des métiers de la Métallurgie (UIMM), CMA France et Adecco Group. La Banque des Territoires est invitée permanente au titre du partenariat signé avec le Cnam sur cette opération.

Le comité de sélection a analysé 111 candidatures dans le cadre de l'AMI 1 et l'AMI2. Au total, 75 villes ont été labellisées Au cœur des territoires depuis le lancement du programme en avril 2019 : 71 d'entre elles sont des villes ACV ; 50 collectivités sont situées en Territoires d'industrie ; une ville est labellisée « Petite ville de demain » ; environ 40% auront une offre de formation en lien avec l'industrie. Plus de 4100 personnes ont ainsi pu se former ou se forment dans une antenne du Cnam située dans une ville moyenne depuis septembre 2019.

Le programme Au cœur des territoires a été lancé en janvier 2019 par le Cnam afin d'accompagner la transformation des compétences et des métiers, de donner à chaque citoyen les clefs pour devenir acteur de son projet professionnel et de fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi, avec une attention toute particulière pour les villes moyennes.

Ainsi, avec l'engagement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, Action cœur de ville et Territoires d'industrie, le Cnam œuvre pour rapprocher la formation auprès de toutes et tous. La Banque des Territoires/CdC, déploie également des financements adaptés pour soutenir la formation initiale et professionnelle dans ces bassins d'emploi.

L'ambition du Cnam est d'ouvrir au total 100 nouvelles antennes d'ici 2022. [Les collectivités qui souhaitent candidater peuvent le faire au fil de l'eau jusqu'au 30 juin 2022.](#)

[Téléchargez le communiqué de presse | Onze nouvelles villes Au cœur des territoires](#)



4 octobre 2021

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Elle marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

[En savoir plus](#)

Action cœur de ville

Action cœur de ville est un programme partenarial d'investissement public, qui concourt aux projets locaux de revitalisation des centres-villes dans les villes moyennes françaises. Structuré autour de 5 axes (réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; développement économique et commercial équilibré ; accessibilité, mobilité et connexions ; mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; accès aux équipements et aux services publics) il est doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros répartie sur 5 ans. Financé par quatre partenaires, à savoir l'État, Action logement, la Caisse des dépôts ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Action cœur de ville c'est aujourd'hui 222 villes, sept ministères impliqués et plus de 4 000 actions conventionnées.

[En savoir plus](#)

Territoires d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie bénéficie à 148 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros sont orientés prioritairement. D'importants moyens humains et techniques viennent également compléter le dispositif.

[En savoir plus](#)